

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21008 - 78ÈME ANNÉE

**Le président de la République prêt à rencontrer les signataires de l'Appel de Fort-de-France en septembre, consultations de responsables politiques au Sénat en octobre dans la perspective de la révision de la Constitution**

## Importantes rencontres pour l'avenir de La Réunion en septembre et octobre

Deux événements soulignent que le calendrier institutionnel s'accélère. C'est tout d'abord, l'annonce, le 29 juillet par la Délégation aux outre-mer du Sénat, d'une série de consultations de responsables politiques des anciennes colonies intégrées à la République au mois d'octobre dans la perspective d'une révision de la Constitution que le Sénat juge quasi inévitable. C'est ensuite, le 30 juillet, la réponse du président de la République aux signataires de l'Appel de Fort-de-France qui soulignaient le 16 mai dernier que « le statu quo n'est plus acceptable » et que « l'heure est venue d'ouvrir ensemble une nouvelle étape de l'Histoire des pays d'outre-mer au sein de la République ». Le chef de l'État propose de rencontrer les signataires de l'Appel de Fort-de-France le mois prochain. Septembre et octobre pourraient jeter les bases de l'élaboration d'un nouveau cadre des relations entre Paris et les anciennes colonies intégrées à la République. Pour La Réunion, ce cadre a 76 ans, il date de la loi du 19 mars 1946 abolissant le statut colonial, quand notre île comptait à peine 250.000 habitants.

Le 29 juillet dernier, le Sénat a annoncé des consultations de responsables politiques des anciennes colonies intégrées à la République dans la perspective d'une révision constitutionnelle que sa Délégation aux Outre-mer juge quasi inévitable, compte tenu de l'évolution de la situation en Kanaky Nouvelle-Calédonie.

Ce communiqué accompagnait un rapport du président de la Délégation aux Outre-mer du Sénat, Stéphane Artano, rendant compte d'une rencontre avec l'Association des juristes en droit des outre-mer (AJDOM) qui eut lieu le 29 juin 2022. Dans l'avant-propos de son rapport, le sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, soulignait notamment ceci :



« Cette fenêtre coïncide avec un foisonnement ces derniers mois des expressions publiques en faveur de plus de libertés locales dans les outre-mer, voire d'une autonomie mieux consacrée. Ces prises de parole sont le fait des exécutifs ultramarins aussi bien que de responsables nationaux. L'Appel de Fort-de-France du 17 mai dernier en est l'expression la plus forte. Sept présidents d'exécutif ou d'assemblée ultramarins y appellent à « refonder la relation entre nos territoires et la République par la définition d'un nouveau cadre permettant la mise en œuvre de politiques publiques conformes aux réalités de chacune de nos régions. Du côté du Gouvernement et du Président de la République, le

message se veut ouvert face à ces aspirations. »

### Réponse du président de la République à l'Appel de Fort-de-France : oui au dialogue

Le lendemain, 30 juillet, le président de la République a fait part de son intention de rencontrer en septembre les signataires de l'Appel de Fort-de-France, c'est-à-dire les présidents de ces collectivités ayant le statut de région ultra-périphérique de l'Union européenne : les présidents des Collectivités territoriales de Guyane, de Martinique et de Saint-Martin, ainsi que les présidents des Régions Guadeloupe et Réunion, et les présidents des Conseils généraux de Guadeloupe et de Mayotte.

Adopté le 16 mai dernier en Martinique lors de la Conférence des présidents des RUP, l'Appel de Fort-de-France partait de cette analyse :

**« Nos territoires des outre-mer vivent aujourd'hui une situation de mal-développement structurel à l'origine de ces inégalités de plus en plus criantes qui minent le pacte social. Ces urgences et nos défis ne peuvent plus attendre. Le statu quo n'est plus acceptable ».**

Conclusion : **« l'heure est venue d'ouvrir ensemble une nouvelle étape de l'Histoire des pays d'outre-mer au sein de la République ».**

Et de proposer « dans le cadre général de la politique de différenciation prônée au plus haut niveau de l'Etat » :

« Refonder la relation entre nos territoires et la République par la définition d'un nouveau cadre permettant la mise en œuvre de politiques publiques conformes aux réalités de chacune de nos régions »

« Conjuguer la pleine égalité des droits avec la reconnaissance de nos spécificités, notamment par une réelle domiciliation des leviers de décision au plus près de nos territoires »

« Instaurer une nouvelle politique économique fondée sur nos atouts notamment géostratégiques et écologiques ».

**L'Appel de Fort-de-France se concluait par une main tendue au chef de l'État :**

**« Notre mobilisation conduit nécessairement à ré-**

**clamer un dialogue exigeant et responsable avec le Président de la République qui doit prendre conscience de la gravité et de l'urgence de la situation afin d'aborder l'ensemble des questions économiques, sociales et institutionnelles qui se posent à chacun de nos territoires, pour le présent et pour l'avenir ».**

Le président de la République a répondu, il est ouvert au dialogue. C'est la confirmation de la thèse défendue par le rapport du président de la Délégation aux Outre-mer du Sénat.

### « Nous devons profiter du climat politique, économique et social favorable », souligne le PCR

Ceci signifie que dès le mois prochain va débiter un cycle de discussions qui s'inscrit dans un cadre plus général : la révision de la Constitution. Les rencontres qui auront lieu en septembre et octobre cette année seront très importantes. Elles pourraient en effet jeter les bases de l'élaboration d'un nouveau cadre des relations entre Paris et les anciennes colonies intégrées à la République. Pour La Réunion, ce cadre a 76 ans, il date de la loi du 19 mars abolissant le statut colonial.

Si cette loi a permis des avancées sociales indéniables, le cadre qui en a découlé n'a pas permis le développement de La Réunion. C'est ce que rappellent les forts taux de chômage et de pauvreté, la vie chère et la dépendance aux importations venues d'Europe. Ce non-développement est un problème commun à toutes les anciennes colonies devenus départements d'outre-mer.

L'occasion est offerte pour en sortir. C'est d'ailleurs ce que rappelait le communiqué du PCR du 30 juillet :

**« Nous devons profiter du climat politique, économique et social favorable. Pour sortir d'une situation « socialement hors norme » (cf Insee 2013), il faut établir de nouvelles normes, en particulier sortir d'une économie de comptoir qui profite aux monopoles et aux grands groupes d'importation. »**

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Du 4 au 7 août 2022

## Fête de la vanille à Sainte-Suzanne : patrimoine et savoir-faire réunionnais à l'honneur



La Fête de la Vanille se tiendra à Sainte-Suzanne du 4 au 7 août. Cet événement met en valeur un patrimoine réunionnais issue de l'ingéniosité d'Edmond Albius. Il était esclave alors qu'il inventa le procédé de fécondation de cette orchidée. Ceci permit de considérables fortunes alors que l'auteur de la découverte mourut dans le dénuement.

La commune de Sainte-Suzanne et ses partenaires ont présenté hier l'édition 2022 de la Fête de la Vanille lors d'une conférence de presse. Le programme de cette éditions a été présenté par Maurice Gironcel, maire de Sainte-Suzanne, en présence de producteurs de vanille, des partenaires, des artistes, des forains, de l'association Codem, de Metysse Art'line et de l'Association Culturelle et Artistique de Bel Air (ACABA).

Cet événement festif aura lieu au Bocage Lucet Langenier à partir de jeudi 4 août et se conclura le 7 août. Il sera l'occasion de mettre en valeur le travail des producteurs de cette orchidée. 6 producteurs présenteront leur récolte dans le « Village vanille ».

Outre des animations et des concerts, sera présentée l'exposition « Au jardin de la vanille d'Edmond Albius ».

C'est en effet Edmond Albius qui fut l'inventeur du procédé de fécondation de la vanille. Il était alors esclave d'un planteur de Sainte-Suzanne. Cette découverte fut à l'origine de richesses considérables pour la classe dominante de La Réunion, ainsi que pour les colons qui exploitèrent Madagascar. Aujourd'hui encore, la vanille est l'or noir du Nord-Est de Madagascar. Sans l'invention d'Edmond Albius, la vanille serait encore une plante sauvage qui ne serait source d'aucun profit.

Edmond Albius vivait à l'époque où La Réunion était dominée par un régime raciste, l'esclavage. Malgré toutes les richesses qu'il permit de créer, Edmond Albius mourut dans la misère dans un hospice.

Depuis l'élection d'une municipalité démocratique dirigée par Lucet Langenier à Sainte-Suzanne en 1980, la commune a entrepris de nombreuses initiatives pour faire sortir Edmond Albius de l'oubli et lui donner la place qu'il mérite dans la mémoire des Réunionnais. Ainsi, durant tout le week-end, des animations seront proposés sur le site du Jardin du Patrimoine et de la Mémoire, lieu où se situe la stèle saluant la mémoire d'Edmond Albius.

# Oté

## Kan koz avèk boukané, sossis i rèss pandiyé ! In bon pa pou in kuizine rényoné normalizé !

Mézami mi sava pa ankor zordi anparl in dézyèm provèrb, vik mwin la fine blag dsu inn i di konmsa : « Bate la mèr pou lé zot trape poisson ». Antansyon lindizèsrtyon d'provèrb, mé zistoman provèrb mwin la mark an-o la, i pèrmète amwin di mon dè mo dsu la kuizine rényoné.

Promyé romark : nout kuizine sa i fé parti d'noute kultur é konm poin for pou nout kultur i pé pa amenn ali an sharète shaviré. Souvan dé foi mi antan in gran sobatkoz dsu zépiss i mète dann rougaye konm dann kary. In pé i ral issi, in pé i ral laba. Finalman néna inn i fini par di : « Lèss ali si li vé mète safran ! Lèss ali si li vé mète kaloupilé sansa kotomili ! Lèss ali si li fé pa la diférans rante in bouyon épi in frékassé ! »

Mwin lé dakor pou k'shakinn i manj konm li vé mé antansyon, touth pa la tradissyon... pars sé sa noute mète d'ékol. Sa lé konm noute lang kréol rényoné sa mézami : sof mon réspé, nout lang lé konm li lé, avèk son vokabilèr, son syntax-gramèr, son laksan pou kozé é zot i vére in zour in moune i sorte laba déyèr solèye épi li di li vé rofé nout kréol in n'ote manyèr.  
Erézi ! Bar aou !

La kuizine lé parèye ! Néna son bann prinsipe é ninporte ki i pé pa dir li vien issi shé nou pou rofé nout kuizine. Noute kuizine sa lé sharjé avèk nout listoir sa ! El la évolyé, el la vni pli konpliké, sansa pli sinp. Oki nou téi fé in kuizine pou pov ! Normal é sé la kuizine pov la mète an plass bande baz. Dabor bande pov la kui sak bande rish téi kui pa : kèr kane, oussa bande rish téi kui sa ? Kari la ké kuik, blan téi manz sa dann tan lontan ? Kari zak, kari la pate koshon Mi arète la mé mézami lo jéni sé sète avèk bande produi bordé la fé in kuizine kalité. Sé dann la mizèr ké limazinassion la travaye.

Alor alon pa trayi noute baz sansa v'ariv lo zour noute toute va manz kari la mélanz, sirsharjé avèk zépiss, sirsharzé avèk toute sorte produi normalman i maryé pa ansanb.. Zot i vére in zour in kari poisson, avèk shovrète anndan, épi la panne koshon, é d'ote zafèr lé bon shakinn son koté mé i maryé pa konm ki fo pou noute palé.

Mi lanss in apèl pou lo réspé : nou lé pa pliss, nou lé pa moïnss, réspèkt a nou — A bon ékoutèr salu !

*Justin*